

LES DEUX TRIBUNAUX.

Quand nous allons nous confesser, que dire en faveur de notre accusation ? Au lieu de flétrir, elle honore.

Certes, ce n'est pas ce qui arrive après les réquisitoires du ministère public. Avez-vous remarqué les amoindrissements d'un coupable sous les coups de verge de l'accusation ? Elle lui arrache la dignité, l'honneur et toute sa personnalité civile par lambeaux. Chaque charge, en passant sur ce malheureux, semblable aux fouets qui font voler les chairs, lui enlève quelque chose de lui-même ; et quand l'accusation l'abandonne, sur la sellette d'ignominie, des plus glorieux antécédents, que reste-t-il en lui ? Une sorte de dégradation vivante devant laquelle la société reculera d'un pas, et que la famille elle-même ne voudra plus reconnaître. Il le fallait ainsi, du reste, pour la moralité de la loi, car elle ne doit pas sacrifier la communauté aux individus, surtout à ceux qui méritent d'être sacrifiés.

Maintenant, venez au tribunal où je vous convie ; là aussi on a des sollicitudes pour la loi, mais avec des tendresses ineffables pour les coupables. Venez et procédez, sans crainte à votre propre accusation, vous ne serez point flétri pour confesser des choses flétrissantes. A chaque aveu que vous ferez, ce prêtre va se dire : "Voilà un acte sublime." A chacune de vos humiliations volontaires, il pensera : "Voilà un mortel, par son courage et sa sincérité, en ce moment, plus grand que moi." O frère ! vous êtes tombé en homme, vous vous relevez en héros ! Eh ! que vous donnerai-je pour preuve de mon estime aujourd'hui ? ma bénédiction ? vous l'avez eu ; mon cœur ? vous venez de le ravir. Dieu de l'Eucharistie, soyez ma preuve et sa récompense. Gage adorable de l'honneur qu'il vient de se faire, descendez dans son sein, et que, passant de mon tribunal à votre autel, il sache combien il est grand dans mes pensées, puisque je lui donne, non pas moi, non pas le monde, mais vous-même, Seigneur, pour mesure du respect qu'il m'inspire. S'il est des accusations qui rendent infâme, ce n'est donc pas la nôtre, et si elle n'est pas la conception d'un Dieu, comment ressemble-t-elle si peu à celle de l'homme ?

A son tour, la sentence porte la trace de son origine surnaturelle. D'abord, contrairement à l'ordre naturel et, semblable à notre accusation, elle ne flétrit jamais. Pourquoi cet homme marche-t-il toujours seul, au milieu des autres, et le vide se fait-il autour de lui, partout où il paraît ? Ah ! c'est qu'une parole de juge lui tomba jadis sur la tête, et lui imprima un stigmate ineffacé. Dès qu'il s'avance, sur son front, comme sur celui de Caïn, on semble encore lire tout bas. La sentence judiciaire marqua comme avec un fer chaud son existence de paria, et, depuis, Dieu eut beau lui pardonner, — l'opinion et le monde, c'est-à-dire une foule de gens qui valent souvent moins que lui, ne lui pardonneront jamais.